



POINT 2

Désignation de deux nouveaux représentants à l'ANCCLI

Réunion de la CLIS de FESSENHEIM du 24 avril 2025

Désignation de 2 nouveaux représentants à l'ANCCLI

- Pour mémoire, l'ANCCLI, Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information fédère les expériences et les attentes des 35 CLI et porte leurs voix auprès des instances nationales et internationales.
- Chaque CLI qui adhère à l'ANCCLI a 4 représentants pour siéger à l'assemblée générale de l'ANCCLI tel que prévu par ses statuts :
« Pour les représenter à l'Assemblée Générale de l'ANCCLI, chaque CLI désigne, un délégué par catégories définies à l'article R. 125-57 du Code de l'Environnement, à savoir celle des :
 - Elus
 - Représentants d'associations de protection de l'environnement,
 - Représentants des organisations syndicales de salariés,
 - Personnes qualifiées, experts et représentants du monde économique.
- À défaut de candidature ou en cas d'impossibilité de désignation d'un délégué par catégorie, la CLI doit au moins être représentée par un délégué de la catégorie des élus et un représentant de l'une des autres catégories ».

Représentants actuels

Collège élus : Raphaël SCHELLENBERGER

Collège experts : Yves HOLUIGUE

Collège associations : Jean-Paul LACÔTE
démissionnaire

Collège organisations syndicales : Yannick MEAL
démissionnaire

Collège associations : Claude LEDEGERGERBER

Collège organisations syndicales : Gilles REIMINGER